

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2445

présenté par

Mme Brugnera, M. Besson-Moreau, M. Bois, Mme Bureau-Bonnard, Mme Cazarian,
Mme Charrière, Mme Fontenel-Personne, M. Fugit, M. Julien-Laferrière, Mme Khedher,
Mme Meynier-Millefert, M. Rudigoz, M. Touraine et M. Trompille

ARTICLE 26

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.